



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°2023-115

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Somme - Cabinet /**

80-2023-08-31-00003 - ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer du 1er au 2 septembre 2023 (3 pages)

Page 3

80-2023-08-31-00004 - ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer du 31 août au 3 septembre 2023 (3 pages)

Page 7

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2023-08-31-00003

ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur la voie publique sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer du 1er au 2 septembre 2023



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté BSI – n°2023-516

## ARRÊTÉ

**portant autorisation de surveillance sur la voie publique  
sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer  
du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2023**

**LE PRÉFET DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel MOULARD, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-080-2114-07-20-20150491724 délivrée à la société HOTESECURITE ;

Vu la demande présentée par la société HOTESECURITE le 30 août 2023, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du festival « *Sommer time* », prévu à Cayeux-sur-Mer le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant que la manifestation va attirer un public nombreux et nécessite la surveillance du site en amont et durant la tenue de l'événement,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La société HOTESECURITE, sise 57 rue Pasteur à Salouël (80 480) est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre du festival « *Sommer time* », prévu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 boulevard du général Sizaire, avenue du commandant Yves Masset, rues du général Leclerc, Fleury, Charles Belin, d'Abbeville à Cayeux-sur-Mer.

La surveillance s'exercera à compter de 14h00 le 1<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'à 1h00 le 2 septembre 2023, selon les plages horaires déclarées par la société.

**Article 2** – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

**Article 3** – Les agents de sécurité cités à l'article 2 ne pourront pas être armés.

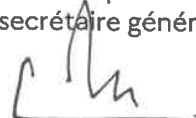
**Article 4** – Le bénéficiaire de la présente autorisation s’engage à respecter les prescriptions de la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

**Article 5** – La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l’expiration de la mission.

**Article 6** – Madame la sous-préfète d’Abbeville, le commandant du groupement de gendarmerie de la Somme et le maire de Cayeux-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le **31 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Emmanuel MOULARD

#### **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l’objet des voies de recours suivantes :

- un recours gracieux, formulé auprès du Préfet de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80 020 Amiens

- un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l’intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75 800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l’absence de réponse de l’administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- un recours contentieux, devant le tribunal administratif d’Amiens -14 rue Lemerchier 80 000 AMIENS ou par voie électronique par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l’expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.



Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2023-08-31-00004

ARRÊTÉ portant autorisation de surveillance sur  
la voie publique sur le territoire de la commune  
de Cayeux-sur-Mer du 31 août au 3 septembre  
2023

**ARRÊTÉ**

**portant autorisation de surveillance sur la voie publique  
sur le territoire de la commune de Cayeux-sur-Mer  
du 31 août au 3 septembre 2023**

**LE PRÉFET DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel MOULARD, secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-0002-2119-07-23-20200701521 délivrée à la société EROS SECURITY ;

Vu la demande présentée par la société EROS SECURITY le 31 août 2023, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance sur la voie publique, dans le cadre du festival « *Sommer time* », prévu à Cayeux-sur-Mer le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant que la manifestation va attirer un public nombreux et nécessite la surveillance du site en amont et durant la tenue de l'événement, ainsi que durant le démontage des infrastructures,

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La société EROS SECURITY, sise 16 rue Anatole Cannot à Saint-Aubin (02 300) est autorisée à assurer la surveillance sur la voie publique, dans le cadre du festival « *Sommer time* », prévu le 1<sup>er</sup> septembre 2023 boulevard du général Sizaire, avenue du commandant Yves Masset, rues du général Leclerc, Fleury, Charles Belin, d'Abbeville à Cayeux-sur-Mer.  
La surveillance s'exercera du 31 août 2023 à 8h00 au 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 14 h puis du samedi 2 septembre à 01h00 au dimanche 3 septembre 2023 08h00.

**Article 2** – La surveillance sera assurée par les agents de sécurité dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

**Article 3** – Les agents de sécurité cités à l'article 2 ne pourront pas être armés.




**Article 4** – Le bénéficiaire de la présente autorisation s’engage à respecter les prescriptions de la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

**Article 5** – La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l’expiration de la mission.

**Article 6** – Madame la sous-préfète d’Abbeville, le commandant du groupement de gendarmerie de la Somme et le maire de Cayeux-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Amiens, le **31 AOÛT 2023**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Emmanuel MOULARD

#### **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

La présente décision est susceptible de faire, dans le délai de deux mois suivant la notification, l’objet des voies de recours suivantes :  
– un recours gracieux, formulé auprès du Préfet de la Somme, Cabinet, bureau de la sécurité intérieure, 51 rue de la République 80 020 Amiens

– un recours hiérarchique, auprès du Ministre de l’intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction des polices administratives – bureau des polices administratives – place Beauvau 75 800 Paris cedex 08.

Ces recours sont dépourvus de caractère suspensif. En l’absence de réponse de l’administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

– un recours contentieux, devant le tribunal administratif d’Amiens -14 rue Lemerchier 80 000 AMIENS ou par voie électronique par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l’expiration du deuxième mois à compter de la date de notification de la décision contestée, ou dans les deux mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

## ANNEXE 1

Liste des agents de sécurité privée autorisés à exercer leur mission lors du festival "Sommer Time" du 1er septembre 2023

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CARTE PROFESSIONNELLE
VOITURON	FRANCK	12/12/1990	SOISSONS	CAR-002-2028-05-11-20230329572
BOURLON	MARINE	05/12/2002	NOYON	CAR-060-2024-07-11-20190706434
EMBAKA MOLEMBE	CAMILLE	04/04/1980	KISANGANI	CAR-002-2023-11-26-20180647849
BEDDIAR	MOHAMED	16/07/1972	TIARET	CAR-080-2024-07-08-20190620283
GUILLAUME	JEAN RICOT	12/08/1983	PORT-AU-PRINCE	CAR-973-2025-08-17-2020719829
RAHOU	ABDELKARIM	01/07/1990	CHETTIA	CAR-080-2026-05-18-20210534196
TONOUKOUIN	AKOTCHAYE	12/05/1978	NIAMEY	CAR-080-2024-01-11-20190636799
TRAORE	MOUAMED	14/04/1993	BAMAKO	CAR-075-2026-01-04-20200737009
DELVILLE	ANTONIN	26/04/1997	AMIENS	CAR-080-2028-08-21-20230848244
BARRE	ROMUALD	05/07/2003	CHAUNY	CAR-002-2026-09-16-20210798506
BERGEOT	JULIEN	21/02/2003	SOISSONS	CAR-002-2026-12-01-20210807024
BIOJOUX	LOUNA	22/10/2004	BEAUMONT-SUR-OISE	CAR-002-2027-09-20-20220807357
BRUN	LUDOVIC	23/10/1986	AMIENS	CAR-080-2027-10-20-20220026803
GOMIS	JEAN	13/04/1977	DAKAR	CAR-027-2026-06-07-20210774084
GRESSET	EMMANUEL	26/06/1984	AMIENS	CAR-080-2026-09-29-20210037601
HALOT	CHARLES	01/05/1955	HÉNIN-LIÉTARD	CAR-080-2024-02-08-20190685859
JULIEN	FREDERIC	26/06/1987	SOISSONS	CAR-002-2024-07-17-20190081974
MOREL	MICHEL	17/07/1959	ALBERT	CAR-080-2027-03-21-20220780231
PASSON	CORINNE	25/08/1973	AMIENS	CAR-080-2023-07-24-20180662579
POLLET	CELINE	30/05/2004	NOYON	CAR-060-2027-05-13-20220728950
TOUBAL	TIPHAINÉ	26/01/2001	PARIS	CAR-002-2027-12-30-20220832268
LEPRESLE	THEO	23/02/2004	MONTAUBAN	CAR-002-2027-05-06-20220728938
BONTEMPS	PHILIPPE	05/04/1966	AMIENS	CAR-080-2026-03-03-20210717597
METAIS	DAMIEN	22/01/2003	PONTOISE	CAR-002-2027-06-16-20220824800
LEDIEU-DOS REIS				
FIGEURA	RUDY	06/06/2006	CRETEIL	CAR-080-2028-07-19-20230871268
VIARRE	JACQUES	04/04/1966	ABBEVILLE	CAR-080-2024-12-27-20190381777
MONIAUX	SONIA	25/10/1980	ALBERT	CAR-080-2024-01-14-201906661950